



---

# ASSEMBLÉE NATIONALE

---

DEUXIÈME SESSION

TRENTE-NEUVIÈME LÉGISLATURE

## **Journal des débats**

**de la Commission permanente  
de la culture et de l'éducation**

**Le mardi 14 février 2012 — Vol. 42 N° 26**

Élection du vice-président

**Président de l'Assemblée nationale:  
M. Jacques Chagnon**

---

**QUÉBEC**

Abonnement annuel (TPS et TVQ en sus):

Débats de l'Assemblée	145,00 \$
Débats des commissions parlementaires	500,00 \$
Pour une commission en particulier:	
Commission de l'administration publique	75,00 \$
Commission de l'agriculture, des pêcheries, de l'énergie et des ressources naturelles	50,00 \$
Commission de l'aménagement du territoire	100,00 \$
Commission de l'Assemblée nationale	5,00 \$
Commission de la culture et de l'éducation	100,00 \$
Commission de l'économie et du travail	100,00 \$
Commission des finances publiques	75,00 \$
Commission des institutions	100,00 \$
Commission des relations avec les citoyens	25,00 \$
Commission de la santé et des services sociaux	75,00 \$
Commission des transports et de l'environnement	100,00 \$
Index (une session, Assemblée et commissions)	30,00 \$

Achat à l'unité: prix variable selon le nombre de pages.

Règlement par chèque à l'ordre du ministre des Finances et adressé comme suit:

Assemblée nationale du Québec  
Distribution des documents parlementaires  
1020, rue des Parlementaires, bureau RC.85  
Québec, Qc  
G1A 1A3

Téléphone: 418 643-2754  
Télécopieur: 418 643-8826

Consultation des travaux parlementaires de l'Assemblée ou des commissions parlementaires dans Internet à l'adresse suivante:  
[www.assnat.qc.ca](http://www.assnat.qc.ca)

Dépôt légal: Bibliothèque nationale du Québec  
ISSN 0823-0102

**Commission permanente de la culture et de l'éducation**

**Le mardi 14 février 2012 — Vol. 42 N° 26**

**Table des matières**

Élection du vice-président, M. Yves-François Blanchet

1

**Intervenants**

M. Pierre Marsan, président

M. Sylvain Gaudreault



Le mardi 14 février 2012 — Vol. 42 N° 26

**Élection du vice-président**

*(Seize heures cinquante-neuf minutes)*

**Le Président (M. Marsan):** C'est beau. Alors, je constate que nous avons quorum. À l'ordre du jour, s'il vous plaît, je déclare la séance de la Commission de la culture et de l'éducation ouverte.

La commission est réunie afin de procéder, conformément à l'article 134 du règlement, à l'élection à la vice-présidence de la commission. En vertu de l'article 127 du règlement, la Commission de l'Assemblée nationale a décidé que la vice-présidence de cette commission revenait à un... excusez-moi, revenait à un membre formant l'opposition officielle. Je vous rappelle que, selon 135 du règlement, le vice-président d'une commission est élu à la majorité des membres de chaque groupe parlementaire.

**Élection du vice-président, M. Yves-François Blanchet**

Et je suis prêt à recevoir les propositions pour le poste de vice-président. M. le député de Jonquière.

● (17 heures) ●

**M. Gaudreault:** Oui. M. le Président, contre toute attente, et conformément à nos règlements, je vais proposer mon collègue député de Drummond au poste de vice-président de la Commission culture et éducation.

**Le Président (M. Marsan):** Je vous remercie. Est-ce que, de la part du groupe parlementaire formant le gouvernement, cette proposition est adoptée?

**Une voix:** Oui.

**Le Président (M. Marsan):** C'est adopté?

**Des voix:** Adopté.

**Le Président (M. Marsan):** Adopté. Est-ce que, de la part du groupe parlementaire formant l'opposition officielle, cette proposition est adoptée?

**Une voix:** Adopté.

**Le Président (M. Marsan):** Adopté. Je déclare donc le député de Drummond élu vice-président de la Commission de la culture et de l'éducation. Félicitations.

Et la commission, ayant accompli son mandat, ajourne ses travaux sine die.

*(Fin de la séance à 17 h 1)*